1891. — Président, M. Bosson; directeur, M. Pastor. Chœur au choix : *Le Carnaval de Rome*, de A. Thomas. Commissaire : M. Honoré Ballois. Par suite du décès de M. Ballois, M. Célestin Dandoy remplira les fonctions de commissaire des *Enfants de Lutèce*.

3° Société royale « Les bardes du Hainaut », de Quaregnon (165 exécutants). — Président, M. Emile Hardy; directeur, M. Ed. Bruwens, officier d'académie, chevalier de l'ordre de Léopold de Belgique. Chœur au choix : *L'hymne du matin*, de Hanssens. Commissaire : M. Léon Mânaut.

Le concours d'orphéons. — On nous assure que M. Vel-Durand, préfet du Nord, et le général de division assisteront à cette grande fête de la musique qui sera présidée, comme nous l'avons dit, par M. Massenet.

Chambre de commerce. — M. Eugène Jourdain, président de la Chambre de commerce nous adresse la communication suivante que nous nous empressons de publier :

« Le président de la Chambre de commerce de Tourcoing a l'honneur d'informer les commerçants de sa circonscription, qu'en vertu d'un arrangement provisoire entre la France et l'Espagne, les produits espagnols sont depuis le 1er juin, admis aux droits du tarif minimum. Que de leur côté, les marchandises françaises peuvent entrer en Espagne depuis cette mêmedate aux droits du tarif conventionnel espagnol qui doit rester en vigueur jusqu'au 30 juin seulement. Le tarif conventionnel espagnol est celui qui nous était appliqué avant le 1er février dernier. Mais à partir du 1er juillet prochain, c'est le tarif minimum espagnol qui devra nous être appliqué, sauf convention contraire. » *Le président*,

» EUG. JOURDAIN. »

La messe de Pentecôte. — On nous prie de publier l'avis suivant :

« La commission de la société des orphéonistes (Crick-Sicks) a l'honneur de rappeler aux *membres exécutants de* la messe solennelle de Gounod que la dernière répétition aura lieu le samedi 4 courant, à 8 h. 1/2, dans la cour d'honneur de l'Hôtel-de-Ville ».

« **La Buvette du Nord.** ». — Cette fameuse buvette, située rue du Nord, et dont il a été tant parlé récemment à propos d'une affaire de mœurs, est fermée depuis quelques jours, par suite du déménagement clandestin des occupants, les époux Edouard Corselyn. Malheureusement le couple si bien assorti n'est parti qu'après avoir fait un certain nombre de dupes.

Corvelyn s'était fait livrer le 27 mai par M. Derycke, marchand, rue de Menin, pour environ 400 francs de meubles, payables à tempérament. Mais les conditions portaient que, jusqu'à entier paiement, il ne jouirait des objets qu'à titre de location. La nuit suivante il emportait le tout en Belgique ! M. Wygne, ferblantier, rue du Casino, avait vendu un poêle dans les mêmes conditions et, comme M. Derycke, il n'a pas touché un centime. On croit que le triste ménage est allé s'installer à Courtrai, ou peut-être à Ostende, pour la saison !

Plainte a été déposée entre les mains de M. Villon, commissaire du 2e arrondissement.

Attrait irrésistible. — C'est la France qui exerce cet attrait irrésistible sur Jean Wyndaele, homme de 33 ans, sans profession ni domicile, né à Otteghem (Belgique). Il était sorti une fois de plus, lundi dernier, de la prison de Lille, et conduit à la frontière. Il revenait aussitôt à Tourcoing, reprenait sa vie d'aventures et, dans la nuit de jeudi à vendredi, on le trouvait couché dans une écurie du Pont-de-Neuville. Il retournera à Lille aujourd'hui samedi, et sera jugé à nouveau pour infraction à un arrêté d'expulsion.

A la frontière. — Sur la demande du gouvernement belge, Marie-Philomène Wijeckmans, veuve Labout, âgée de 41 ans, née à Anvers, inculpée d'attentats aux mœurs, et Pierre Leemans, journalier, âgé de 32 ans, né à Gand, arrêtés tous deux à Lille, ont été remis vendredi matin aux gendarmes de Mouscron. En même temps 5 expulsés, sortant aussi de la prison de Lille, ont été conduits jusqu'à la frontière.

DÉPART POUR LA CAMPAGNE

Avant de partir pour la campagne, munissez-vous chez M. Tanghe-Verdonck, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing, de quelques bonnes boîtes de conserves indispensables, telles que :

Tête de veau au naturel ou en torine, **Langue de bœuf, Quenelles, Vol au vent** au gras ou au maigre, **Conserves de poisson, Filets de sole** et **Matelotte d'anguilles** ; et les délicieuses petites boîtes de **Foie gras**, les **Saucissons de Lorraine**, les **Salmis**, très utiles pour les dîners à l'improviste.

Raisin frais, **Fruits, Primeurs.** 07930

LILLE

Essai d'un train rapide. — La Compagnie du Nord a renouvelé jeudi entre Paris et Lille les essais de vitesse dont nous avons déjà eu à parler l'an dernier. Jeudi matin, à 9 h. 20, un train partait de la gare du Nord, à Paris. Il comprenait dix voitures, chargées au poids maximum d'un train de voyageurs. Deux de ces voitures étaient un wagon-salon et un wagon-restaurant où avaient pris place les ingénieurs de la Compagnie.

Après cinq minutes d'arrêt à Longueau, le train arrivait à Arras à midi 9 minutes 30 secondes, gagnant une demi-minute sur l'heure prévue (12 h. 10) et effectuant ainsi en moins de 2 h. 20 le trajet de Paris à Arras. Puis il repartit pour Lille où il est arrivé à midi 45.

250 kilomètres en 2 heures 55 minutes!

C'est le résultat le plus brillant auquel on soit arrivé sur la ligne du Nord, et pour l'atteindre, le train de jeudi matin a dû avoir une vitesse moyenne de 85 kilomètres à l'heure et en certains points, des vitesses de 125 et 130 kilomètres à l'heure. Le train est retourné à Paris dans l'après-midi. Il a passé en gare d'Arras à 4 h. 25, avec une minute d'avance.

Bourses de voyage. — Un concours pour l'attribution de bourses de voyage en faveur des écoles industrielles aura lieu à la préfecture du Nord, le lundi 10 octobre prochain. Les inscriptions sont reçues au ministère du commerce et de l'industrie, direction de l'enseignement industriel et commercial, 1er bureau. Pour tous renseignements, s'adresser à la préfecture, 1re division, bureau du secrétariat général, ou dans les sous-préfectures.

Une bande de malfaiteurs. — Sur les indications d'un rédacteur du *Petit Nord*, la police a mis en état d'arrestation, jeudi à une heure et demie de l'après-midi, à l'estaminet Verbecke, au coin de la rue Saint-Nicolas et la rue Neuve, un sieur Corneille-Henri Deryck, 30 ans, courtier en librairie, demeurant rue de la Monnaie, 85.

Cet individu qui se trouvait alors en état d'ivresse, venait fréquemment à l'estaminet Verbecke et s'entretenait avec plusieurs de ses camarades, en flamand, de l'arrestation de Sommer. Rien ne prouve encore cependant qu'il ait fait partie de la bande du hardi malfaiteur.

Dans l'interrogatoire sommaire que lui a fait subir M. le commissaire de police du 4e arrondissement, il a dénoncé quatre individus qui, dit-il, sont de grands voleurs. L'un d'eux, expulsé de France, a été arrêté jeudi soir. Nous reviendrons sur cette affaire encore embrouillée et qui n'a pas l'air d'avoir l'importance qu'on lui a donnée d'abord.

Un vol audacieux place du Théâtre. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, des malfaiteurs se sont introduits dans le café tenu par M. Delespierre, 30, place du Théâtre, anciennement café Simar. Ils ont d'abord fracturé la traverse en bois qui tient fermée la porte extérieure de la cave, puis ils se sont introduits dans la cave et de là dans le café, la porte intérieure ne fermant pas à clef.

Là ils ont d'abord fracturé le tiroir du comptoir que Mme Delespierre a la bonne habitude de vider chaque jour avant d'aller se coucher. Ils ont également ouvert tous les petits tiroir du comptoir.

Ne trouvant rien à leur convenance, ils sont redescendus à la cave munis de verres pour boire. Ils ont goûté à plusieurs sortes de vin et de liqueur, et, sans doute que le Porto leur a paru agréable, car ils en ont emporté plusieurs bouteilles ; ils en ont cassé quelques autres. M. Delespierre estime à cinquante francs le préjudice du vol qui lui a été fait.

Enfin, ils sont sortis et ont fermé la porte derrière eux. M. Delespierre a bien entendu un bruit au milieu de la nuit, mais ce bruit ne s'étant pas reproduit, il ne s'en est pas plus inquiété. Un garde de nuit a vu deux hommes stationner sur le trottoir en face du café Delespierres, vers 3 heures du matin. C'étaient sans doute les voleurs et il aurait bien fait de les arrêter. Maintenant, ils sont sans doute loin.

Un incendie à La Madeleine. — Vendredi, vers onze heures du soir, un incendie s'est déclaré dans la fabrique de margarines et de bougies de M. Robert, à La Madeleine-lez-Lille.

Le feu a pris naissance dans les magasins et s'est rapidement propagé. Néanmoins après deux heures de travail on parvint à s'en rendre maître.

Les dégâts sont évalués à 50,0000 fr. Il y a assurance.

CONSEIL MUNICIPAL DE TOURCOING

Séance du 3 juin 1892

Présidence de M. V. Hassebroucq, maire.

La séance est ouverte à 8 h. 15.

Sont présents : MM. Hassebroucq, maire ; Sasselange Lefrançois, Dieval, adjoints ; Masure, Honoré-Dumortier, Duconlombier, Louis Grau, Salembien, Sénélar, Honoré-Colson, Delavaivre, Muller, Dupont-Chopart, Delphin Dumortier, Goube d'Anzin, Dalle, Despinoy, Didry, Delva, Paris, Glorieux, Jubarue, Hersin, Cruque, Tack, Leplat, Roux, Caron, Delcroix.

Excusés : MM. Lebocq, Dhat-Desey et Bron.

M. le secrétaire général de la mairie donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

Concours d'orphéons. — Une invitation a été adressée à la Municipalité par le comité d'organisation à assister au concours d'orphéons de lundi prochain.

Le Conseil municipal remercie le comité de sa gracieuse invitation.

Grands travaux. — M. le Maire donne lecture d'un rapport relatif à la réalisation de quelques-uns des projets prévus dans le programme des grands travaux à exécuter sur le produit de l'emprunt. Il est question, entre autres choses, d'ouvrir une trouée dans la nouvelle rue de la rue Notre-Dame à la place Sébastopol. Sur les propositions de ce rapport, le Conseil municipal adopte l'ordre de règlement des indemnités pour les immeubles expropriés dont on prendra immédiatement possession, et il décide que les démolitions se feront en régie.

M. Muller s'étonne, à ce propos, qu'il soit nécessaire, pour dresser l'alignement de la nouvelle rue, de démolir une maison à chaque extrémité.

M. Masure *lui fait remarquer que*, sans être nécessaire, cette mesure est prudente afin de bien régler l'alignement.

Supplément d'emprunt de 1 million. — M. Muller dépose un rapport sur le nouveau projet d'emprunt. Le ministre avait fait remarquer qu'on pouvait le réduire à 903,000 fr. somme absolument nécessaire pour combler l'insuffisance des premières prévisions. La commission propose afin de gagner du temps de limiter l'emprunt à cette somme de 903,000 fr. Ces conclusions sont adoptées.

Délégués aux Hospices et au Bureau de bienfaisance. — Le Conseil est appelé à désigner les membres qui auront à remplir ces fonctions. M. Sénélar demande à reporter sur d'autres de ses collègues la charge d'administrateur du Bureau de bienfaisance. M. Delavaivre, de son côté, veut proposer un ordre du jour de confiance aux anciens administrateurs, mais M. le Maire fait procéder au vote.

Sont désignés MM. Dieval et Sénéchar, comme délégués à l'administration du bureau de bienfaisance. Après la proclamation du scrutin, M. Sénélar dit que devant le vote de ses collègues il continuera à remplir avec dévouement la charge qu'il doit à leur confiance.

Pour la commission administrative des hospices, M. *Dron est seul élu au premier tour par 30 voix*, M. Paul Didry en a obtenu 14 et M. Goube-d'Anzin, 5. M. Paul Didry remercie ses collègues des suffrages que le Conseil municipal lui a accordés et il prie ses collègues de le reporter sur M. Goube-d'Anzin qui a plus d'expérience.

M. Goube-d'Anzin s'en défend en disant qu'il fait déjà partie de trois commissions très importantes.

Le Conseil avisera, dit M. le Maire. Au second tour M. Paul Didry obtient 12 voix, M. Goube-d'Anzin 8 voix et M. Paris 9 voix. Aucun candidat n'ayant réuni la majorité absolue, il faut procéder à un troisième tour.

M. Paris réclame contre les voix qui lui sont attribuées : sa santé, dit-il, le placerait bien plutôt parmi les administrés qu'au milieu des administrateurs. Enfin M. Paul Didry est élu par 14 voix, contre 6 à M. Goube-d'Anzin, 10 à M. Paris, et 1 à M. Glorieux.

M. Muller demande à rendre hommage au dévouement que M. Goubet, ancien vice-président de la Commission des Hospices, n'a cessé d'apporter dans l'exécution de ce mandat. M. le Maire se joint à M. Muller et propose au Conseil municipal de lui voter des remerciements, ce qui est adopté à l'unanimité.

Fête du 14 juillet. — La commission des fêtes sera chargée d'en régler le programme d'accord avec l'administration dans la mesure des crédits.

Compte administratif du maire. — M. le Maire présente le compte administratif et le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 1891. Ces comptes se soldent par un excédent de 226,549,04 de recettes sur les dépenses. Ces comptes sont renvoyés à l'examen de la commission des finances.

M. Dupont-Chopart exprime le vœu qu'un document de cette importance soit imprimé pour suppléer à une lecture fatiguante pour M. le Maire et peu profitable pour les membres du conseil.

Budget supplémentaire. — Même formalité est remplie pour le budget supplémentaire de 1891.

Concerts et Spectacles

Grand-Théâtre. — Une troupe de passage devait interpréter le *Justicier*, vendredi soir, au Grand-Théâtre. La représentation n'a pas eu lieu, faute de spectateurs.

« **Cœcilia roubaisienne** ». — On nous prie de rappeler l'audition musicale que la *Cœcilia roubaisienne* donnera à l'Hippodrome, dimanche 5 juin, à midi précis, avec le bienveillant concours de la *Fanfare Bétheny*.

Dans cette audition, la *Cœcilia* chantera les chœurs imposés et au choix qu'elle doit exécuter le lendemain lundi 6 juin, au grand Concours international d'orphéons qui aura lieu à Tourcoing.

Pour couvrir les frais de cette audition, le prix des places est ainsi fixé : Loges et fauteuils, 1 fr. 50; pourtours, 1; 1res galeries, 0,50; 2es galeries, 0,25. Le programme ainsi que le poème des chœurs seront distribués gratuitement au contrôle. Tous les amateurs de chant et de bonne musique iront écouter cette phalange chorale, le prix des places étant à la portée de toutes les bourses.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 3 juin.* — LES AFFAIRES DE MŒURS. — Avant l'affaire C..., de Tourcoing, qui fit tant de bruit il y a six semaines, le parquet n'avait jamais poursuivi les hommes compromis dans les excitations de mineures à la débauche. A peine étaient-ils entendus devant le juge d'instruction, rarement, pour ne pas dire jamais, ils comparaissaient comme témoin à l'audience. L'entremetteuse seule était impliquée.

Pour des circonstances que nous n'avons pas à rechercher, une voie nouvelle a été suivie, et a été inaugurée par la comparution de C..., qui on le sait, a été condamné, et attend de la Cour d'appel une solution définitive.

Après cette affaire, le parquet a énergiquement sévi *contre des individus qui se* trouvaient dans des cas identiques et au point de vue de la jurisprudence à établir en pareille matière, le tribunal correctionnel paraît vouloir exiger des conditions absolues et indubitables de culpabilité : il vient en effet d'acquitter à l'audience de *vendredi un sieur Félix C..., ingénieur à Lille, âgé de* 53 ans, qui avait été arrêté puis poursuivi pour excitation de mineures à la débauche en même temps qu'une fille T..., d'une trentaine d'années; celle-ci, seule, a été condamnée à trois mois de prison.

Nous rappelons qu'un vieillard de 73 ans, habitant Tourcoing, avait, il n'y a pas longtemps, été aussi mis en arrestation puis cité devant le Tribunal, pour des faits analogues : il avait aussi bénéficié d'un acquittement.

REBELLION CONTRE LES DOUANIERS. — Le 14 mars dans la soirée, à Halluin, des individus avaient attaqué des douaniers qui voulaient les emmener pour avoir saisi sur eux de la marchandise fraudée ; ils avaient soutenu une véritable lutte contre les préposés à qui ils avaient jeté de la terre et des briques. Trois sont inculpés : Auguste Courtens, Joseph Speeckaert, Charles Vandenbounck ; le premier est acquitté, les deux autres encourent une peine de deux mois chacun et 16 francs d'amende.

UNE AFFAIRE DE COMPÉTENCE. — Un sieur Reynaert, tritulateur à Marseille, avait été assigné devant le tribunal de Lille en même temps qu'un marchand de Lille, pour avoir vendu à ce dernier un poivre saisi et expertisé comme falsifié et contenant des matières mertes.

M. Doumerc, du barreau de Paris, avait opposé l'exception d'incompétence, en soutenant que son client Requaert ne pouvait être distrait de ses juges naturels. Le Tribunal a rejeté ce moyen, s'est déclaré compétent et a renvoyé au 24 juin pour les débats au fond.

DES MARTEAUX D'HALLUIN en sont venus aux mains : puis ont jugé utile de frapper sur les témoins de la lutte; ce ci ne fit pas l'affaire de ces derniers qui ont porté plainte et ont provoqué la comparution des deux frères Henri et Edouard Feys, le troisième a nom Charles Parmentier mais il fait défaut. Ils encourent tous les trois une peine d'un mois et 16 fr. d'amende. Toutefois les frères Feys bénéficient de l'application de la loi Bérenger, à raison de leurs bons antécédents.

UN MARCHAND DE POMMES DE TERRE de Croix, M. Leplat, avait chargé un domestique d'aller vendre une partie de ses tubercules ; Pannier s'acquitta bien de la commission mais il omit de rapporter l'argent, une somme de cinq francs 50. Coût : 3 mois.

VISITE NOCTURNE ET ÉVASION. — Le directeur de l'établissement Boutemy, à Lys, qui s'était aperçu d'un vol considérable de cuivre, avait établi une étroite surveillance la nuit pour arriver à pincer les malfaiteurs. Or, il y a un mois, étant lui-même de veille, il vit se diriger vers le magasin un individu; il demanda à celui-ci ce qu'il faisait là à pareille heure, l'autre répondit tranquillement qu'il allait dormir.

Devant cette déclaration invraisemblable, M. Perry mena le visiteur au garde. L'individu, pour pénétrer jusqu'à l'endroit où le directeur l'avait rencontré, avait dû s'introduire par le jardin attenant à l'habitation et parcourir dans l'usine un espace de 200 mètres. Le garde Delahousse s'empara du malfaiteur qui dit se nommer Ferdinand Willaert et l'enferma dans la chambre de sûreté ; mais, le lendemain, l'agent, voulant revoir sa capture, ne fut point quelque peu étonné de constater que l'oiseau était envolé. Willaert avait, pour arriver à son but, brisé plusieurs carreaux de vitre.

C'est par défaut qu'est dès lors jugé Willaert qui a déjà subi une condamnation antérieure assez importante pour vol. Après dépositions des témoins, les juges lui infligent six mois pour la tentative de vol et deux mois pour évasion ; cette dernière peine ne devant pas se confondre avec l'autre.

DANS LA CHAMBRE D'UN TISSERAND, M. Yvo Corda, à Halluin, s'était introduit un gamin de treize ans du nom d'Arthur Buyschaert qui avait fait main basse sur une pièce de deux francs. La dite pièce qui avait été marquée d'un signe par le véritable propriétaire fut retrouvée en possession de l'enfant. Condamné d'abord par défaut, le jeune Buyschaert revient par opposition au jugement ; il est envoyé pour huit jours dans une maison de correction.

UN ESCAMOTAGE DE HUIT CENTS FAGOTS. — Un marchand de bois de Mouveaux, M. Vandervèghe, s'était rendu, accompagné de deux individus, à Roubaix, pour vendre ses fagots; ayant laissé la voiture à la garde de ses aides, Gentil Vandenbussche et Bruno Dauwels, il ne la retrouva plus quand il vint pour la reprendre.

Le véhicule était tout neuf et d'une valeur d'une centaine de francs; les huit cents fagots qui se trouvaient sur la voiture avaient naturellement suivi le même chemin. Nos individus se sont bien gardés d'aller rendre visite à M. Vandewèghe; aussi la condamnation à 4 mois d'emprisonnement est-elle prononcée par défaut contre Vandenbossche et Dauwels.

Me CONFORME.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Une distribution d'eau au fort Mulliez

Roubaix, le 3 juin 1892.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Je vous serai bien reconnaissant de me prêter la bienveillante publicité de votre journal pour inviter les habitant du Fort Mulliez (rue Choiseul) à organiser un vaste pétitionnement près des autorités compétentes pour demander une distribution d'eau de la Lys si nécessaire dans cette agglomération ouvrière absolument privée d'eaux (je dis : absolument *privée* d'eaux.)

J'écris *eaux* au pluriel, car nous n'avons : ni eau de pluie, *puisqu'il manque de citernes*, il n'en existe pas du tout ! pas une.

Ni eau de puits, (eau pour faire à *manger*) eau potable, les puits étant presque constamment à sec, même en bonne saison, (j'entends bonne saison humide.)

Comme ce n'est qu'au moyen de pétition qu'on peut obtenir qu'on nous donne de l'eau, il est à espérer que le millier d'habitants du fort Mulliez, rue Choiseul, s'entendront pour signer une pétition.

Dans cet espoir, je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, mes bien sincères salutations. *Un assoiffé.*

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — M. l'abbé Beroyer, curé de Wulverdinghe, est nommé curé de Outtegleene. M. l'abbé Delebecque, vicaire à Douai, (Notre-Dame), est transféré à Lille (Saint-Sauveur). M. l'abbé Parsy, vicaire à Roubaix (Saint-Sépulcre) est transféré à Douai (Notre-Dame).

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

La société colombophile « Les Constateurs du Bon Vivant. » *établie chez César Vandamme, « Au Bon Vivant. » rue des* Champs, n° 38, rappelle aux amateurs son grand concours de Chantilly le 5 juin 1892. 125 francs de prix d'honneur répartis comme suit : 10 prix de 10 francs aux 10 premiers pigeons, plus 15 à la première série de 3, et 10 francs à la première série de 2 non désignés. Les mêmes pigeons ne pourront pas participer aux deux séries. Les zones et conditions seront celles de l'« Union Fédérale. »

Les amateurs qui n'ont pas leur carte de zones sont priés d'en faire la demande à l'inscription. Pour les constateurs, prière de s'adresser au local avant jeudi soir 2 juin.

Les pigeons seront convoyés par M. Aubin Veevaert. Le concours sera réglé par M. Lavallart.

Mise en panier samedi 4 juin de 3 à 6 h. 1/2 du soir.

LA FÉDÉRATION COLOMBOPHILE D'AVENIR DE TIRLEMONT, rappelle aux amateurs colombophiles les concours suivants. Dimanche 5 juin concours sur Bretteuil, 75 francs de prix d'honneur, chez M. Dambrun, rue de Tunis. Mise en panier de 3 à 7 heures le samedi 4 courant. Lundi 6 juin, concours sur Clermont, prix d'honneur 100 francs, chez M. Henri Tiberghien, rue Malpaquet. Mise en paniers le dimanche 5 courant de 3 à 7 heures du soir. Au concours il sera joué une magnifique montre par une poule de 0 fr. 10.

LE MANDEAUX des pigeons pour le grand concours de Fribourg (Suisse) organisé par plusieurs amateurs du cercle *Union* aura lieu, au local du cercle, à Pardoré, rue Pauvrée, le mercredi 8 juin, de 5 heures à 7 heures du soir, au lieu du lundi 6. Les pigeons arriveront à Fribourg le 10 ou les meilleurs soirs leur *seront donnés et seront lâchés le dimanche 12 juin au matin.* Une dépêche adressée au cercle annoncera l'heure du lâcher.

« FÉDÉRATION COLOMBOPHILE ROUBAISIENNE, fondée en 1868. — On nous prie d'insérer ce qui suit : « Aujourd'hui 4 juin mise en paniers pour le concours de Clermont (153 k.) préparatoire au magnifique concours de Chantilly du lundi de la Pentecôte. Le concours de Clermont est donné par la « Fédération roubaisienne » au siège de « la Petite grise » au garçon brasseur, rue Beerème, quitter de Sainte-Elisabeth. 150 fr. de prix d'honneur répartis comme suit : 10 prix de 10 fr. au 10 premiers constatés et 10 de 5 fr. aux suivants ; mise habituelle.

« Nota : Pour atténuer la haute température des fourgons de la Compagnie du chemin de fer dans laquelle se trouvent entassés nos malheureux et intéressants volatiles, un certain nombre de paniers supplémentaires seront ajoutés à l'inscription afin de donner plus d'espace par un chiffre plus réduit par panier. Nous espérons que cette mesure sera appréciée et que Messieurs les amateurs en approuveront l'excellence par le nombre de pigeons qu'ils inscriront. Nous engageons également Messieurs les colombophiles à envoyer de très bonne heure leur constateur ou délégué, l'élevation déjà grande du thermomètre constaté dimanche dernier à une heure encore matinale par nos convoyeurs « Gaston Lemaire » et Longueau nous forçant à espérer le lâcher à la première heure possible.

« Demain dimanche 5 juin, inscription pour le magnifique concours de Pentecôte, sur Chantilly, 250 fr., répartis en 50 prix d'honneur. Un objet d'art, au premier constaté, donné par la « Fédération roubaisienne, » au siège du « Petit Pigeon *blanc, » chez M. Leduc, près la place de Croix. Mise habituelle.* Plusieurs bureaux fonctionneront. Très bien organisé ce grand concours ne peut manquer d'attirer beaucoup d'amateurs. »

ROUBAIX. — Dimanche 5 juin « Au Bon Vivant », 38, rue des Champs, 3/5 mort pour 200 francs. Paires de plaisir à 40 francs. entre M. E. Chocolat, d'Iseghem et un industriel faisant partie de la société de l' « Etoile » de Roubaix. On y battra 6 paires. Mise au parc à 6 h.

— Une belle partie de coqs aura lieu « Au Maréchal de Coyghem » chez Henri Delbecke, Grande-Rue, 111, lundi prochain, 6 juin, contre Calonne.

LES COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — Dimanche prochain le 3 juin, à l'estaminet Zanzibar, boulevard Beaurepaire, une belle partie de coqs, contre le « Redoutable garçon brasseur », de chez M. Dazin, 2/3 morts, pour 25 fr. Mise au parc à 5 heures.

— Dimanche 5 juin, attaque d'un 3/5 chez Augustin Desrousseaux, cabaretier, rue du Floron, à Tourcoing, une belle partie de *coq contre la société du « Coq Chantant » pour 30 francs* et un souper.

LES CONCOURS DE TIR

Le dimanche 5 juin, aura lieu, à l'estaminet des Champs-Elysées, rue Montesquieu, un grand concours de tir aux pigeons, au posé. La mise sera de trois francs par tireur ; et il y aura cinq francs de prime. On fera deux tours pour éviter au tireur de mettre un pigeon à ses frais. Le tir sera suivi *d'un grand bal offert aux dames.*

NOUVELLES MILITAIRES

Gardes d'artillerie. — Sont proposés pour le grade de garde d'artillerie de 3e classe, comptable et inscrits au tableau d'avancement : MM. Le Kieffre, adjudant au 27e régiment d'artillerie; Gaurial, ouvrier état de 2e classe à l'atelier de construction de Douai; Richy, adjudant au 27e régiment d'artillerie.

Pour le grade de chef artificier : M. Gérard, ouvrier d'état de 2e classe à l'atelier de construction de Douai.

Armée territoriale. — *Infanterie.* — M. Lambrecht, lieutenant au 2e régiment, est nommé capitaine au même corps. M. Meys, adjudant d'infanterie en retraite, est nommé sous-lieutenant au 8e régiment.

Situation météorologique. — Roubaix, 4 juin. — Hauteur barométrique, 765. Température, A sept heures du matin 12 degrés au-dessus de zéro.
A une heure du soir 20 » »
A cinq heures du soir 19 » »

NORD

L'Exposition de Chicago. — Le *Journal officiel* publie la liste des noms des membres appelés à faire partie des comités chargés de statuer sur l'admission des ouvrages des artistes français à l'Exposition de Chicago. Parmi ces noms, nous relevons les suivants, qui, à divers titres, intéressent notre région : MM. Paul Delair, Jules Breton, Carolus-Durant et Harpignies.

PAS-DE-CALAIS

Une rencontre de trains à Lens. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, une collision de deux trains de marchandises s'est produite en gare de Lens. Personne n'a été blessé, mais quatre wagons ont été mis en pièces; d'autres wagons, un fourgon, un tender et une locomotive sont grandement avariés. Les rails ont été arrachés et la circulation des trains est interrompue.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DUPONT-DUFOREST qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Sophie-Joseph DUFOREST, veuve de M. François DUPONT, décédée à Roubaix, le 2 juin 1892, dans sa 81e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe du Convoi, qui sera célébrée le dimanche 5 courant, à 9 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 6 dudit mois, à 10 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le samedi 4, à 5 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 101.

Les amis et connaissances de la famille PETIT-CORNILLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Rosalie-Florentine CORNILLE, veuve de M. François PETIT, décédée à Roubaix, le 2 juin 1892, dans sa 77e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 6 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 6 h. 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 113.

Les amis et connaissances de la famille LEPLAT-MARLIÈRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès Monsieur Henri LEPLAT, décédé accidentellement à Roubaix, le 4 juin 1892, dans sa 41e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le lundi 6 courant, à 4 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Parvenus, 39.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église d'Hellemmes, le lundi 6 juin 1892, à 11 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Adolphe DASSONNEVILLE, décédé à Flers, le 15 avril 1892, dans sa 25e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les *personnes qui, par oubli*, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Maitre-Autel de l'église de Croix, le lundi 6 juin 1892, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste LEZAIRE, veuf en premières noces de Dame Adelaïde-Angélique AGACHE et en secondes noces de Dame Marie-Rose LEPERS, décédé à Croix, le 13 avril 1883, dans sa 78e année, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maitre-Autel de l'église du Sacré-Cœur, à Tourcoing, le lundi 6 juin 1892, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Antoine GATTEAU, veuf de Dame Aurélie BRELLE, décédé subitement à Tourcoing, le 7 juin 1891, dans sa soixantième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 6 juin 1892, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Céline-Louise ROGE, veuve de M. Théodore DEQUEN, décédée à Roubaix, le 25 avril 1891, dans sa soixantième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 6 juin 1892, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Caroline DEQUENNE, épouse de M. Joseph LEFEBVRE, décédée à Roubaix, le 18 mai 1891, dans sa cinquante-dix-huitième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église de Wasquehal, le lundi 6 juin 1892, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste-Joseph VIENNE, décédé à Wasquehal, le 2 mai 1892, dans sa soixante-dix-neuvième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 6 juin 1892, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Hélène CUIGNET, décédée à Roubaix, le 26 mai 1891, dans sa 37e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — *Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre* de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel anniversaire sera célébré en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix, le jeudi 9 juin 1892, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Liévine-Marie MEURISSE, membre du Tiers Ordre de St-Dominique, épouse de M. Henri LEPLAT, décédée à Roubaix, le 14 juin 1891, dans sa 51e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. *Les personnes qui*, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

REMÈDE CONTRE LE CROUP ET L'ANGINE

Nous devons à l'obligeance d'une de nos lectrices, la recette suivante que nous nous empressons de publier dans l'intérêt des mères de familles.

Composition du remède : Acide phénique cristallisé 30 grammes ; alcool absolu 270 grammes.

Faire dissoudre l'acide dans l'alcool, chauffez légèrement et ajoutez par petites parties 600 grammes de camphre très finement pulvérisé, en continuant à chauffer jusqu'à la dissolution complète du camphre. Cette dissolution s'effectue rapidement si l'on a soin d'ajouter le camphre successivement et lorsque la partie qu'on a ajoutée est dissoute.

Faire toutes les 2 heures des attouchements dans la gorge du malade, avec le camphre phéniqué qu'on mélange avec un poids égal d'huile d'amandes douces.

Tenir l'enfant dans une atmosphère très phéniquée. Lui mettre autour du cou un collier formé par des éponges ou des linges, imbibés de camphre phéniqué *pur* (sans huile d'amandes douces). S'il est possible en faire respirer et aspirer par le nez à l'enfant. Laisser à sa portée une cuvette remplie de camphre phéniqué *pur*, avec une grosse éponge, à l'aide de laquelle le malade pourra aspirer le liquide par le nez.

SAISONS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ
Pour les VÊTEMENTS tout faits ou sur mesures pour HOMMES ET ENFANTS, s'adresser à la Maison
A. FÉVRIER et Cie, 16-18, rue Neuve, LILLE
Maison de confiance n'acceptant aucun bon de crédit. 212

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

4 JUIN 1859

MAGENTA

La route de Novare à Milan, cotoyée par le chemin de fer, franchit à l'E. le Tessin au pont de San-Martino, rencontre à une lieue plus loin le Naviglio, profond canal parallèle au fleuve, et qui se dirige du N. O. au S. E., elle la franchit à Ponte-Nuovo et passe à 2 kilomètres plus loin à Magenta, dessinant ass